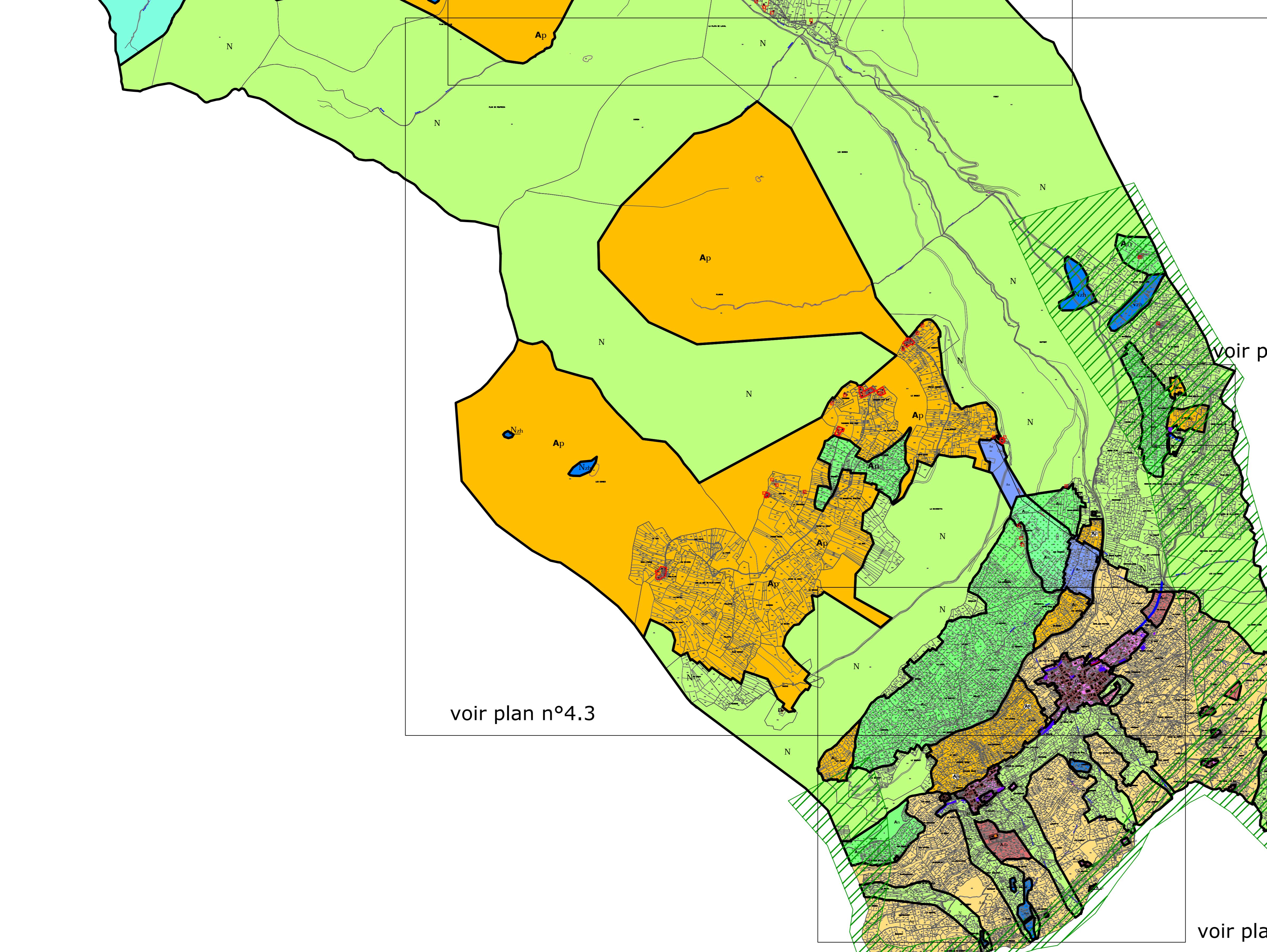


voir plan n°4.5



voir plan n°4.3

voir plan n°4.2

Ua zone urbanisée dense
Ub zone urbanisée moyennement dense
Ug zone urbanisée destinée aux constructions d'abris et garages liées à une habitation

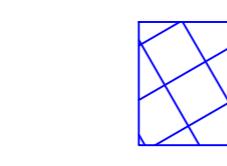
AU1 zone à urbaniser

N zone naturelle
Na zone naturelle pouvant accueillir des constructions agricoles
Nu bâti isolé destiné à l'habitat
Nzh zone naturelle de zone humide

A zone agricole
Aa zone agricole constructible
An zone agricole Natura 2000
As zone agricole correspondant au domaine skiable
Ans zone agricole Natura 2000 du domaine skiable
Ap zone agricole stricte à valeur paysagère
A.u bâti isolé destiné à l'habitat
Azh zone agricole stricte comprenant les zones humides

C chalets d'alpage ou bâtiments d'estives isolés existants

"Z" indice informant de la présence de risques naturels et reportant au PPRN annexé au PLU



emplacements réservés		
n°	bénéficiaire	destination
1	commune	voie
2	commune	stationnement
3	commune	stationnement
4	commune	stationnement
5	commune	espace public - voirie
6	commune	voie
7	commune	voie
8	commune	voie - stationnement
9	commune	voie - stationnement
10	commune	stationnement
11	commune	voie
12	commune	stationnement
13	commune	voie - stationnement

--- recul graphique minimum

constructions repérées au titre de l'article L123-1-5 al.7 à préserver et devant faire l'objet d'un permis de démolir

espace de continuités écologiques

secteur Natura 2000

tracé de principe de liaison piétonne à créer au titre de l'article L123-15 du code de l'urbanisme

bâtiment d'élevage

construction pouvant faire l'objet de changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

Commune de
GRANIER
département de la Savoie

Mairie de GRANIER
73 210 GRANIER
tél : 04 79 09 73 59

date d'arrêté 13/10/2014 date d'approbation 18/05/2015

PLAN LOCAL D'URBANISME

terre d'urbanisme
11 chemin des Bigornes
73420 VOLANS
téléphone 04 79 52 11 65
terredurbanisme@sfr.fr

chef lieu Num 4-1 : entier Echelle : 1/10 000

modifié le 27/07/2017 désignation

modification n°1